

*Initiatives ministérielles*

Le rôle d'un parti d'opposition dans un système parlementaire est de démocratiser le processus en exigeant du gouvernement du jour à défendre ses décisions.

Une des raisons pour lesquelles le Parlement existe est d'offrir un choix à la population sur le groupe d'individus qui administrera les deniers publics.

Mais la réduction des journées consacrées à la délibération des dépenses ou coupures proposées par le gouvernement attaque le principe même de notre système parlementaire, si je me fie à la Troisième édition du *Précis de procédure*.

Or, si un aspect fondamental du Parlement est d'accorder à l'opposition une occasion de démontrer pourquoi des subsides devraient être refusés, ce principe devient moins important avec la réduction des journées désignées, monsieur le Président.

Les «jours désignés» ne sont pas les seules victimes malheureusement de la motion gouvernementale qui propose des changements à la procédure de cette Chambre.

Le calendrier parlementaire tombe lui aussi victime des propositions gouvernementales. La motion propose la réduction des jours de séance de la Chambre des communes de 175 à 135 jours, monsieur le Président. Actuellement, selon le calendrier actuel, on devrait siéger—parce que le gouvernement ne respecte pas toujours le calendrier—on devrait siéger 175 jours environ, donc il y aurait une réduction de 40 jours de moins, ce qui porte le compte à 135 jours. Ceci représente une réduction de 23 p. 100 dans les jours de séance.

En d'autres mots, monsieur le Président, ceci augmentera de 21 p. 100 les jours disponibles aux députés du gouvernement pour voyager dans leurs circonscriptions. Monsieur le Président, j'ai ici avec moi le calendrier actuel, selon l'article 24(1) et l'article 28 du Règlement actuel de la Chambre, et si je regarde l'année 1991, si on avait respecté ce calendrier—déjà, monsieur le Président, on peut constater que ce calendrier, nous ne l'avons pas respecté—mais on est en avril 1991. Mais si on avait respecté le calendrier, en janvier 1991, nous n'aurions siégé seulement que trois semaines; en février, c'est la même chose, trois semaines; en mars, trois semaines et demie; en avril, trois semaines. Ce n'est qu'en mai qu'on aurait siégé quatre semaines et demie et trois semaines et demie en juin, monsieur le Président. En septembre, on siégerait trois semaines alors qu'en octobre, on siégerait cinq semaines, en novembre, trois semaines, et décembre, trois semaines.

Déjà, dans la majorité des mois qu'on siège—et là aussi, il faut dire qu'en juillet et août, on ne siège pas du tout—déjà on siège, en moyenne, quand on respecte le calendrier, monsieur le Président, trois semaines par mois. Donc, pourquoi ces changements? Si on est incapa-

ble de respecter un calendrier qui donne déjà un certain temps aux députés pour aller dans leurs circonscriptions et rencontrer leurs électeurs, si c'est la vraie intention, monsieur le Président, et j'en doute, mais même si c'était la vraie intention du gouvernement, déjà on dispose du temps nécessaire pour aller dans nos circonscriptions écouter nos électeurs. Donc, comme vous voyez, il y a d'autres raisons, définitivement, pour réduire de 40 jours un calendrier selon lequel, déjà, on ne devrait siéger, en principe, que seulement 165 jours sur 365 jours par années.

Voilà un autre principe important du fondement de notre système qui est celui qui met en évidence le rôle du Parlement. Ce rôle consiste à mettre le gouvernement devant ses responsabilités. Donc, moins on siège, moins le gouvernement fait face, devant la population, à ses responsabilités.

Le forum dont disposent les Canadiens pour obliger son gouvernement à répondre pour ses actions, c'est le Parlement. Monsieur le Président, ceci représente un ingrédient essentiel du principe d'un gouvernement responsable.

Les députés conservateurs demandent plus de temps pour visiter leurs comtés, car vous le savez, monsieur le Président, la popularité du Parti conservateur est rendu au plus bas niveau depuis qu'il se fait des sondages au Canada. C'est le gouvernement qui est le plus bas dans les sondages depuis qu'on effectue des sondages. Donc, on comprend très bien cela. Et c'est pourquoi tantôt, je me posais la question à savoir si vraiment la raison est parce qu'ils veulent écouter leurs électeurs ou parce qu'ils veulent retourner dans leurs comtés et commencer à faire une campagne électorale deux ans avant pour essayer de se faire élire car ils ont perdu complètement la confiance de la population canadienne.

• (1650)

Donc, monsieur le Président, appelons les choses par leur nom. Cette proposition est purement politique. Elle ne contribue pas du tout à augmenter l'efficacité de la Chambre des communes. Les Conservateurs veulent remonter leur popularité et ils se cachent derrière l'idée d'améliorer la procédure de la Chambre. C'est de l'hypocrisie.

En somme, l'idée de la réduction des jours de séance de la Chambre limiterait les pouvoirs des citoyens canadiens à forcer le gouvernement du jour à être responsable de leurs actions devant le peuple. Il faut dire que la motion qui propose des changements au Règlement comprend plusieurs exemples du point que je viens de soulever: celui de limiter le pouvoir des Canadiens à forcer le gouvernement de s'expliquer devant le Parlement. Le fait de réduire les jours de séance réduit en lui-même le pouvoir des élus à interroger le gouvernement du jour.